

Signez, individuellement ou collectivement, et transmettez le courrier à la SVMS (pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne, info@svms.ch). Vous pouvez aussi organiser une assemblée et nous transmettre simplement le nombre de collègues soutenant le courrier.

La SVMS réunira les signatures et les adressera au DFJC et au Conseil d'Etat. Diffusez ce document à vos collègues et connaissances.

Merci de renvoyer les lettres au plus tard le 24 février 2020 à la SVMS !

A Madame Nuria Gorrite, Présidence de la Délégation du Conseil d'Etat aux Ressources humaines

A Madame Cesla Amarelle, Cheffe du DFJC

Mesdames les Conseillères d'Etat,

C'est avec consternation que j'ai pris connaissance du communiqué de la SVMS de décembre 2019 *Enseignante injuriée, hiérarchie muette*¹, (ainsi que du compte-rendu qu'en a fait *24 Heures* dans son édition du 18 décembre 2019).

Je considère qu'il est inacceptable qu'une travailleuse, une enseignante, une femme, puisse être publiquement injuriée, sans que cela ne suscite aucune réaction de la hiérarchie, pas même la plus simple prise de parole pour qualifier l'acte.

Je vous demande d'agir pour qu'une politique active de l'employeur public Etat de Vaud soit mise en œuvre pour protéger et défendre effectivement et efficacement les travailleuses, et en particulier les femmes, contre les violences dont elles/ils peuvent être l'objet sur leur lieu de travail et/ou dans l'exercice de leur fonction.

Recevez, Mesdames les Conseillères d'Etat, mes salutations distinguées.

Signature

¹ <https://www.svms.ch/enseignante-injuriee-hierarchie-muette/>